

Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
Commune de Saint-Denis-de-Cabanne 78, rue des Ecoles 42 750 SAINT-DENIS-DE-CABANNE Tél : 04 77 60 08 21 Fax : 04 77 60 18 80 Mail : mairie@saintdenisdecabanne.fr	M. le Maire de Saint-Denis-de-Cabanne M. René VALORGE

Zonages concernés par la présente demande		
Les zones d'assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées :	Oui	<input type="radio"/> Non
Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :	Oui	<input type="radio"/> Non
Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement :	<input type="radio"/> Oui	Non
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement :	<input type="radio"/> Oui	Non

Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)
<p>La commune, soumise sur certains secteurs, à des dysfonctionnements liés aux écoulements d'eaux pluviales (débordements, ruissellements d'eaux pluviales, inondations) lors d'évènements pluvieux majeurs, souhaite engager une réflexion globale sur la gestion des eaux pluviales sur son territoire.</p> <p>La commune souhaite également intégrer la gestion des eaux pluviales dans les futurs projets d'urbanisation.</p> <p>Le zonage pluvial accompagne la révision du document d'urbanisme.</p>

Caractéristiques des zonages et contexte		
Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ? - Etablissement d'un Schéma de Gestion des Eaux pluviales et du zonage des eaux pluviales associé.	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ?		
Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ?	Environ _____ m ²	Environ _____ ha
Quel est le territoire concerné ? (joindre une carte du périmètre)	Le territoire concerné est le territoire communal de Saint-Denis-de-Cabanne (cf. carte du zonage des eaux pluviales)	
Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ? - POS en vigueur - PLU en cours de réalisation en parallèle du zonage	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ? - Création en 2005		
Si le(s) document(s) est / sont en cours d'élaboration / révision / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche ?	Le PLU est en cours de finalisation et d'approbation.	
La réalisation / révision / modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration / révision / modification du document d'urbanisme ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Expliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...):	- Prise en compte du risque d'inondation par ruissellement pour définir les zones constructibles ; - Intégration des règles de gestion des eaux pluviales dans le règlement du document d'urbanisme.	
Le(s) PLUi / PLU / carte communale, en vigueur, font / fait-il (elle) ou ont/a-t-il (elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement, étude sur les eaux pluviales,...) ont-t-elles été, ou seront-t-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Préciser les études : - Schéma de Gestion des Eaux pluviales intégré à l'élaboration du zonage des eaux pluviales en cours de réalisation par le bureau d'études Réalités Environnement.		
Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées		
Êtes-vous / intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs) ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a-t-il été réalisé ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone conchylicole ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone de montagne ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non Limitrophe

Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ?	Oui	Non	<input checked="" type="radio"/> Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'un périmètre de protection des risques d'inondations ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	Limitrophe
→ Préciser lesquels : - Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPI) du Bassin du Sornin prescrit en 2002.			
Le territoire dispose-t-il de cours d'eau de première catégorie piscicole ?	Oui		<input checked="" type="radio"/> Non
Le territoire dispose-t-il de réservoirs biologiques selon le SDAGE ?	<input checked="" type="radio"/> Oui		Non
Préciser lesquels : - Le Sornin et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Botoret ; - Le Sornin et ses affluents depuis la confluence avec le Botoret jusqu'à la confluence avec la Loire.			
Y a-t-il une zone environnementale sensible à proximité telle que : Natura 2000 ?	Oui		<input checked="" type="radio"/> Non
ZNIEFF 1?	<input checked="" type="radio"/> Oui		Non
Zone humide ?	<input checked="" type="radio"/> Oui		Non
Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ?	Oui		<input checked="" type="radio"/> Non
Présence connue d'espèces protégées ?	Oui		<input checked="" type="radio"/> Non
Présence de nappe phréatique sensible ?	Oui		<input checked="" type="radio"/> Non
→ Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie) ZNIEFF de type I « Gîte à chauve-souris en bordure du Sornin », « Plateau monoclin et falaises de Rochemont-Barnay », « Gîte à chauve-souris de Saint-Denis-de-Cabanne » (Cf. cartographie patrimoine naturel)			
Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais) des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)?		Bonne	
Nom de la (des) Masse(s) d'eau superficielle : - Le Sornin (FRGR0185 et FRGR0186) ; - Le Botoret (FRGR0187) ; - Les Equetteries (FRGR0187).			
Nom de la (des) Masse(s) d'eau souterraine - Calcaires et marnes du Jurassique du Beaujolais (FRGG045).			
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?	Oui :		<input checked="" type="radio"/> Non
Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ?	Oui :		<input checked="" type="radio"/> Non
Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ?	<input checked="" type="radio"/> Oui :	SCoT Bassin de vie du Sornin	Non

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées		
Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ? - A court, moyen ou long terme, la commune prévoit d'urbaniser 5 secteurs du territoire communal (au droit du centre-bourg, de la rue du 11 Novembre, de la zone d'activités, de la rue de la République), soit une surface de l'ordre de 4,15 ha.	Oui :	<input type="radio"/> Non
Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire ?	<input checked="" type="radio"/> Séparatif :	Unitaire :
Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?	<input checked="" type="radio"/> Oui (Etude d'infiltration partielle au droit des hameaux non raccordés au système d'assainissement collectif)	<input type="radio"/> Non
Existe-t-il des ouvrages de rétention des Eaux Pluviales sur le territoire concerné par le zonage ? - Un ouvrage de rétention au droit de la route de Mars ; - Un ouvrage de rétention au droit de la zone d'extension de la Zone d'Activités « Les Pierres Jaunes » ; - Un ouvrage de rétention au droit de la zone d'activités « Les Pierres Jaunes » ; - Un ouvrage de rétention au droit du hameau « Les Avaizes » ; - Un ouvrage de rétention au droit de la rue de la Durie.	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant

Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine			
Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'ANC à l'AC ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ?	Oui	Non	
Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées ?	Oui	Non	
Les contrôles des assainissements non collectifs sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés ?	Oui	Non	
Les non-conformités ont-elles été levées ?	Oui	Non	
Sont-elles en cours d'être levées ?	Oui	Non	
Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface sans objet parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif ?	Oui :	Non	Sans objet
La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forage privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ?	Oui	Non	
Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage ANC ?	Oui	Non	

Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ?	Oui :	Non
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge par temps sec ?	Oui	Non
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge par temps de pluie ?	Oui	Non
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge de façon saisonnière ?	Oui	Non
Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine		
Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU) ?	Oui :	Non
Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes,..) ?	Oui	Non
Par une cohérence topographique entre les zones collectées ?	Oui	Non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant

Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine		
Existe-t-il des risques ou enjeux liés à des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ?	(Oui)	Non
de ruissellement ?	(Oui)	Non
de maîtrise de débit ?	(Oui)	Non
d'imperméabilisation des sols ?	(Oui)	Non
Lesquels : <ul style="list-style-type: none"> - Ruissellements en zones agricoles et en zones naturelles provoquant des inondations au droit des zones urbanisées ; - Débordements de réseaux au droit du centre-bourg engendrés par les apports d'eaux pluviales importants. 		
Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ?	Oui	(Non)
Lesquelles :		

Quelles ont été les raisons de leur mise en place ?		
Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ? - Identification des corridors d'écoulement.	<input checked="" type="radio"/> Oui Fournir si possible une carte	Non
Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...) ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ? - Des propositions ont été formulées dans le cadre de l'étude de ruissellement menée en parallèle du zonage.	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion) ? - Cf. Plan des réseaux	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine		
Avez-vous rencontré des problématiques de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Selon quelle fréquence ? 1 an (pour une partie du réseau pluvial et du réseau unitaire du centre-bourg)		
Dues à une mise en charge par un cours d'eau ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Avez-vous subi des coulées de boues ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Avez-vous subi des glissements de terrain dus à un phénomène pluvieux ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Autres		
Votre territoire fait-il parti d'un SAGE en déficit eau ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Votre territoire fait-il parti d'une Zone de Répartition des Eaux ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine		
Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviale(s) ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Des prescriptions ont-elles été proposées ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Si oui, lesquelles ? - Mise en œuvre d'ouvrages de rétention, favorables à la décantation, notamment au droit des zones à urbaniser, redimensionnement ou création de réseaux d'eaux pluviales.		
La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Si oui lesquels et pour quel objectif ? - Redimensionnement de réseaux d'eaux pluviales au droit de la rue du Sornin ; - Création de réseaux d'eaux pluviales au droit du chemin de la Goutte Barnay ; - Mise en séparatif de la montée de la Doux ; - Redimensionnement de réseaux d'eaux pluviales au droit du hameau « Les Avaizes » ; - Mise en séparatif du centre bourg.		
Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ? - Redimensionnements et modifications de réseaux d'eaux pluviales au droit de différents secteurs de la commune.	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?
Au vue des problématiques rencontrées et de l'absence d'aménagement dans des zones naturelles remarquables sur le territoire communal de Saint-Denis-de-Cabanne, une étude environnementale n'est pas nécessaire.

A Saint-Denis-de-Cabanne Le 29 Juin 2015

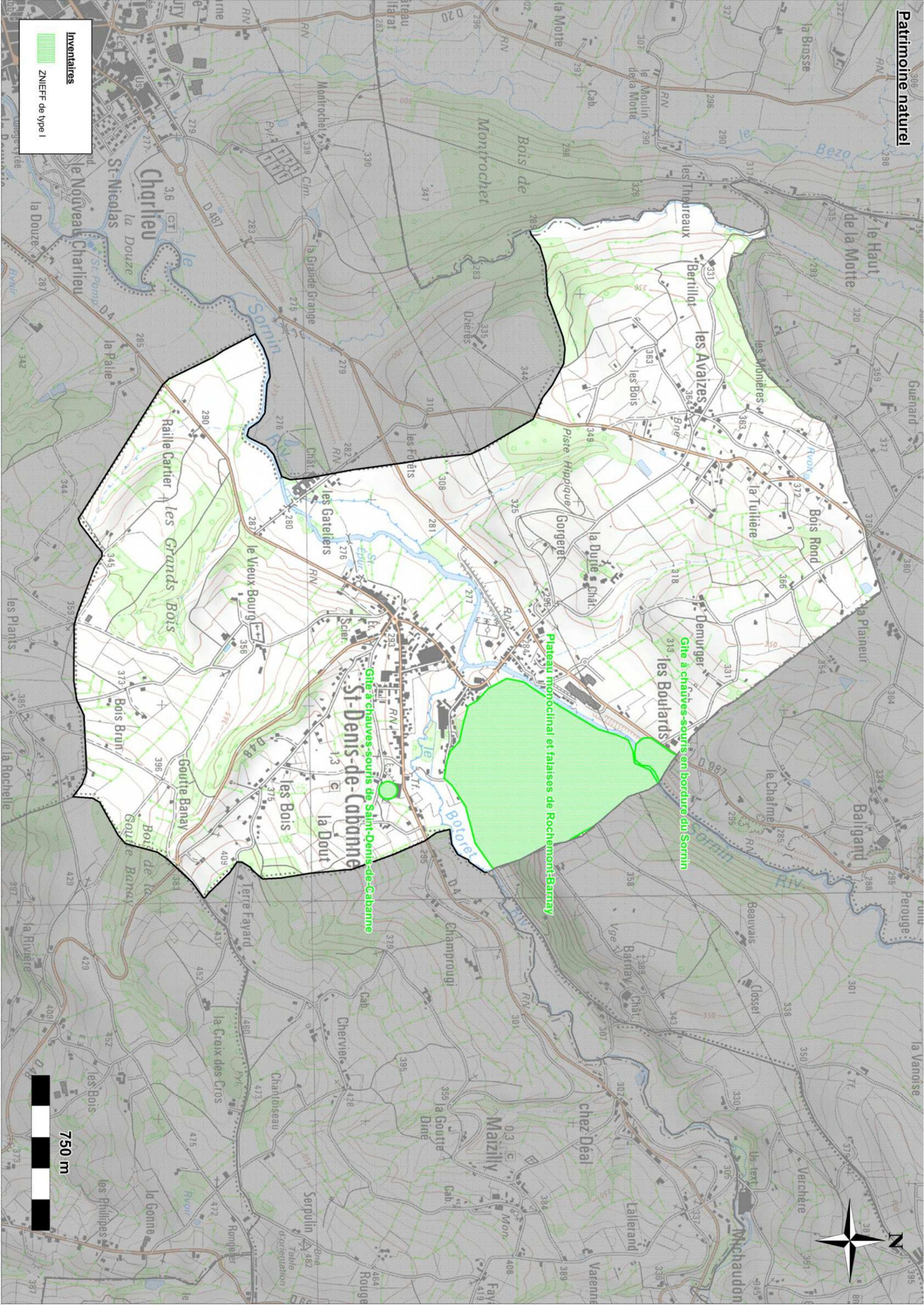


M. Valorge,
Maire VALORGE.

AS

Inventaires

- ZNIEFF de type I



Gîte à chaumes-souris en bordure du Sorain

Plateau monoclinal et falaises de Rochemont-Barney

Gîte à chaumes-souris de Saint-Denis-de-Cabanne

les Grands Bois

les Bouiards

St-Denis-de-Cabanne

les Boulards

les Bouiards

750 m



Maitre d'ouvrage :



Mairie de Saint-Denis-de-Cabanne
78 Rue des Ecoles
42 720 SAINT-DENIS-DE-CABANNE
Tel : 04 77 40 08 21

Bureau d'études :



Réaliris Environnement
BP 430
165, Allé du Bief
01604 TREVAUX Cedex
Tel : 04 78 28 46 02

Légende :

- Regard d'eaux pluviales
- Grille
- Grille ventouse
- Puits
- Regard unitaire
- Réseau d'eaux pluviales
- Réseau unitaire
- >>> Ecoulements et/ou ruissellements
- Fossés
- Chemin de grille
- Goulotte
- Cours d'eau
- Haie pouvant faire obstacle aux écoulements
- Bassin de rétention
- Zone de stagnation
- ▲ Déversoir d'orage
- Muret
- Zone humide
- Plan d'eau
- Lagune
- Exutoire
- Traversée eaux pluviales supposée

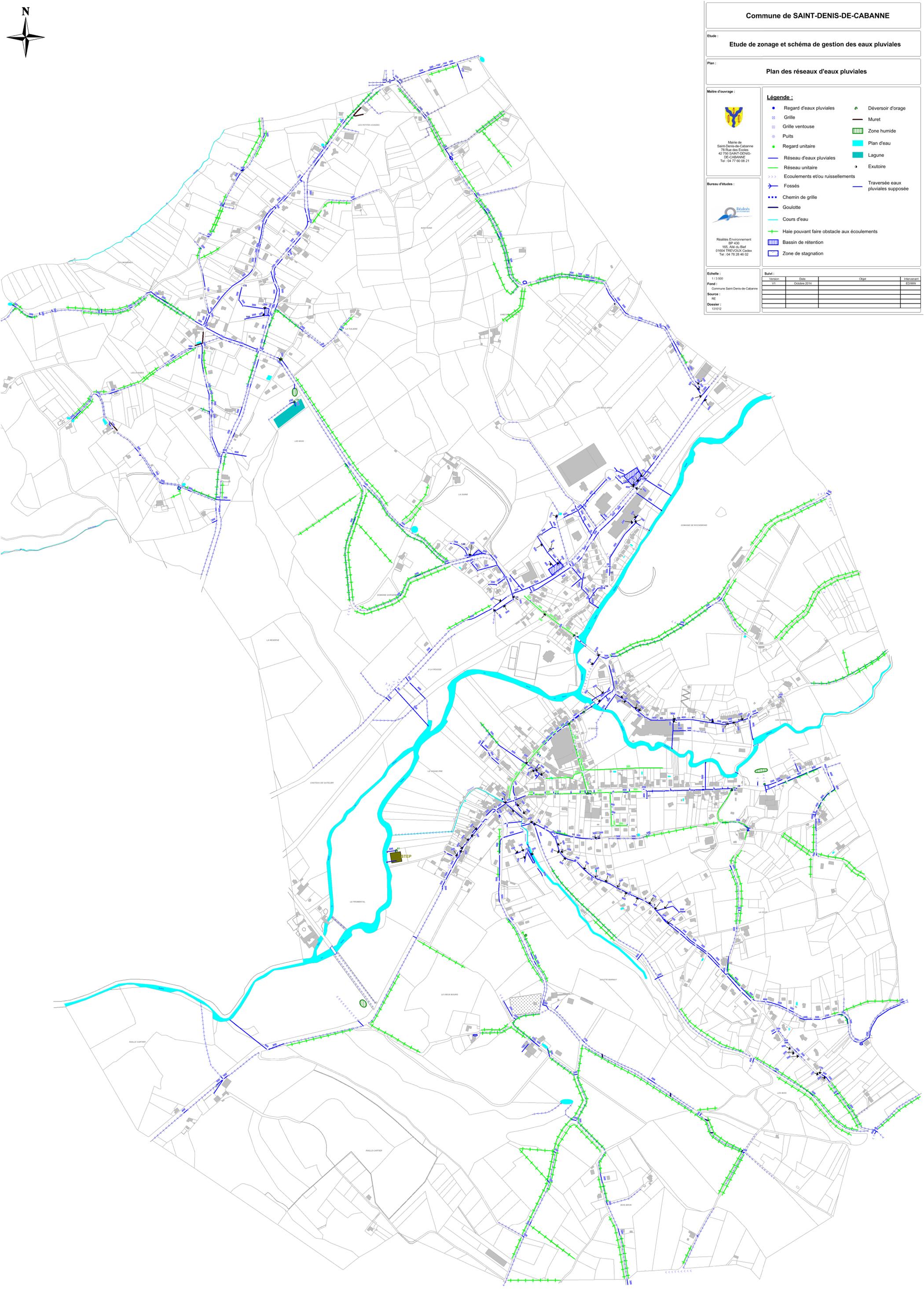
Echelle : 1 / 3 500

Fond : Commune Saint-Denis-de-Cabanne

Source : RE

Dossier : 131012

Suivi :		Objet :		Intervention :	
Version	Date				
V1	Octobre 2014				EDMVR





Maitre d'ouvrage :



Mairie de Saint-Denis-de-Cabanne
79 Rue des Ecoles
42 750 SAINT-DENIS-DE-CABANNE
Tel : 04 77 60 08 21

Bureau d'études :



Réalités Environnement
BP 420
165 Allée du Bief
01804 THEVALUX Cedex
Tel : 04 75 28 46 02

Légende :

-  Zones de prescriptions particulières
-  Périmètre des zones inondables (zones rouges du PPRi du bassin du Sorin)
-  Reste du territoire
-  Axe d'écoulement préférentiel
-  Zones humides à conserver
-  Plans d'eau, cours d'eau (écoulements) à préserver
-  Corridor d'écoulement
-  Zone à urbaniser
-  Ouvrage de gestion des eaux pluviales
-  Haies à préserver et à conserver

Tableaux :

Échelle : 1 : 4 000

Fond : Commune Saint-Denis-de-Cabanne

Source : IRE

Dossier : 131012

Suivi :		État		Intervention	
Version	Date	Document	Etat	Méthode	
V1	Avril 2015				

